



CABINET DU PRÉFET  
SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

**Communiqué de presse**  
Créteil, le 8 juillet 2019

## **Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome Paris-Orly**

Laurent PREVOST, Préfet du Val-de-Marne, a réuni la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome Paris-Orly le mardi 25 juin 2019.

Cette rencontre, désormais biannuelle, permet aux 3 collèges composant la CCE (professions aéronautiques et gestionnaire de l'aéroport, collectivités territoriales, associations de riverains et de défense de l'environnement), d'être consultés et d'échanger sur les questions relatives à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourraient avoir une incidence sur l'environnement.

Cette instance constitue ainsi un lieu privilégié de dialogue et de concertation entre les services de l'État, les professionnels de l'aéronautique et les représentants des usagers et riverains de la plateforme aéroportuaire.

Au cours de cette séance, les membres de la commission ont ainsi pu faire le point et échanger sur les sujets suivants :

- La présentation du trafic 2018 et des 5 premiers mois de l'année 2019
- Les travaux de reconstruction de la piste 3 conduits par ADP et programmés du 28 juillet au 2 décembre 2019, qui ont fait l'objet d'une large concertation avec les élus et associations de riverains et pour lesquels les services de l'État, en étroite collaboration avec l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) se sont mobilisés afin de mettre en place un dispositif permettant d'assurer le suivi des trajectoires pendant les travaux et mieux protéger ainsi les riverains. Le Groupe ADP a, par ailleurs, mis en place un important dispositif d'information des populations riveraines concernant ce chantier.
- La déclinaison, à l'échelle de l'aéroport d'Orly, de la stratégie nationale du transport aérien présentée par Elisabeth BORNE, Ministre des Transports, lors de la clôture des Assises du Transport Aérien le 9 mars dernier, la protection de l'environnement et des riverains constituant la préoccupation majeure et relevant de la responsabilité de tous les acteurs publics et privés.
- Les travaux conduits à l'issue des rencontres d'Orly qui se sont déroulées au printemps dernier.
- L'optimisation des trajectoires des avions et les résultats de l'étude PRISALT. Compte tenu de ceux-ci un groupe de travail animé par la DGAC va être mis en place pour poursuivre la réflexion et faire de nouvelles propositions dans les prochains mois.

Cette séance a été également l'occasion de faire le point sur le dispositif d'aide financière à l'insonorisation pour les riverains. Il reste aujourd'hui plus de 10 000 habitations qui peuvent bénéficier de ces aides pour lesquelles il n'existe aucune file d'attente dans l'instruction des dossiers. Le Ministère des transports travaille par ailleurs à une modification des règles d'antériorité pour élargir le nombre d'habitations éligibles. Par ailleurs à la demande des ministres en charge de ces dossiers, il est recherché une meilleure articulation des aides à l'insonorisation avec celles destinées à l'amélioration de l'habitat notamment sur le plan thermique ou de la lutte contre la précarité énergétique.

La prochaine CCE se tiendra fin 2019. Elle sera précédée de réunions de la CCAR (commission en charge des aides à l'insonorisation) et du comité permanent de la CCE.